

FREE 
RACING

Trophée FREE Racing 2023

Règlement SPORTIF

*Fédération
Française du
Sport Automobile* **FFSA** 

Permis d'organisation FFSA N° C59-2023 du 10 Février 2023



SOMMAIRE

Art. 1- Organisation

| | |
|--|-----|
| 1-1. Organisateur..... | P 2 |
| 1-1/1. Annulation et/ou report d'une épreuve..... | P 2 |
| 1-1/2. Généralités..... | P 2 |
| 1-2. Calendrier..... | P 2 |
| 1-3. Vérifications..... | P 2 |
| 1-3/1. Vérifications Administratives..... | P 2 |
| 1-3/2. Vérifications Techniques..... | P 3 |
| 1-3/3. Passeport Technique – Fiche d'homologation..... | P 3 |

| | |
|--|-----|
| <u>Art. 2 - Assurance</u> | P 3 |
|--|-----|

Art. 3 - Concurrents et pilotes

| | |
|---|-----|
| 3-1. Engagement et Tarifs de l'épreuve..... | P 3 |
| 3-2. Equipage..... | P 4 |
| 3-2/1. Pilote inscrit sur plusieurs voitures..... | P 4 |
| 3-2/2. Remplacement ou ajout d'un pilote..... | P 4 |
| 3-2/3. Ordre de passage des pilotes..... | P 4 |
| 3-3. Licences requises..... | P 4 |
| 3-3/1. Pour les pilotes français..... | P 4 |
| 3-3/2. Pour les pilotes étrangers..... | P 5 |
| 3-3/3. Pour les 16/18 ans..... | P 5 |
| 3-4. Devoirs du pilote..... | P 5 |
| 3-5. Equipement obligatoire du pilote..... | P 5 |

Art. 4 - Voitures et Équipements

| | |
|--|-----|
| 4-1. Voitures éligibles..... | P 5 |
| 4-1/1. Catégorie FREE Berline..... | P 5 |
| 4-1/2. Catégorie FREE GT..... | P 5 |
| 4-1/3. Catégorie FREE Proto..... | P 5 |
| 4-1/4. Catégorie FREE Formule Renault Cup..... | P 5 |
| 4-1/5. Catégorie FREE Endurance..... | P 5 |
| 4-2. Carburant - Pneumatiques - Equipements..... | P 6 |
| 4-2/1. Carburant / FREE Proto et FREE Endurance..... | P 6 |
| 4-2/2. Pneumatiques (Règlement Technique Art. 7 Pneumatiques..... | P 6 |
| 4-2/3. Equipement : Ravitaillement / FREE Proto et FREE Endurance..... | P 6 |
| 4-3. Numéros de course..... | P 6 |

Art. 5 - Publicité

| | |
|---------------------------------|-----|
| 5-1. Plan d'identification..... | P 7 |
| 5-2. Exploitation d'images..... | P 7 |

Art. 6 - Site et infrastructures

| | |
|----------------------------|-----|
| 6-1. Infrastructures..... | P 7 |
| 6-2. Demande de stand..... | P 7 |

Art. 7 - Déroulement de l'épreuve

| | |
|--|----------|
| 7-1. Essais privés..... | P 7 |
| 7-2. Briefings pilotes et Team Manager..... | P 7 |
| 7-3. Essais qualificatifs et Coures..... | P 7 |
| 7-3/1. Essais qualificatifs..... | P 7 |
| 7-3/2. Courses..... | P 8 |
| 7-3/2-1&2. Catégorie FREE Berline/GT..... | P 8 |
| 7-3/2-3. Catégorie FREE Proto..... | P 8 |
| 7-3/2-4. Catégorie FREE Formule Renault Cup..... | P 9 |
| 7-3/2-5. Catégorie FREE Endurance..... | P 9 - 10 |
| 7-4. Parc fermé..... | P 11 |
| 7-5. Circulation sur la pitlane..... | P 11 |
| 7-6. Arrêt d'un véhicule sur circuit..... | P 11 |
| 7-7. Boucles de chronométrage..... | P 11 |
| 7-8. Opérations en course..... | P 11 |
| 7-8/1. Opération Safety Car (SC)..... | P 11 |
| 7-8/2. Arrêt de la course au drapeau ROUGE..... | P 11 |

| | |
|---|------|
| <u>Art. 8 - Pénalités - Réclamations - Droit d'appel</u> | P 11 |
|---|------|

Art. 9 - Classements - Podiums - Prix

| | |
|---|------|
| 9-1. Classements..... | P 11 |
| 9-2. Attribution des points..... | P 12 |
| 9-3. Podiums..... | P 12 |
| 9-4. Etablissement du Classement final..... | P 12 |

| | |
|------------------------------|------|
| <u>Contacts</u> | P 12 |
|------------------------------|------|

Annexes du Règlement TTE

Annexe A : Planche d'identification de la voiture

Annexe B : Transpondeur

Annexe C : Ravitaillement

Définitions : CT (Commissaire Technique) / CS (Commissaires Sportifs : Collège) / DC (Direction/Directeur de Course) / RSR (Renault Sport Racing)

1 Organisateur

SARL TROPHEE TOURISME ENDURANCE (TTE)

RCS Le Mans 521 360 768

1282 Route de l'Espérance – 72560 CHANGE

Email : contact@trophee-endurance.fr / Site Internet : www.trophee-endurance.fr

Les personnes responsables du Trophée Tourisme Endurance sont :

Jean-Jacques Hengel

Tél. 06 09 74 67 64

Yannick Dondel

Tél. 06 03 70 52 08

- Sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA)
- Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du Règlement Standard des Circuits Asphalte et/ou figureront dans le Règlement Particulier de chaque épreuve.
- Le **FREE Racing** est inscrit dans le cadre de Courses Régionales avec Participation Etrangère Autorisée (PEA).
- Le présent règlement est validé par la FFSA sous le permis d'organisation N° **C59-2023** du 10 Février 2023.

1-1/1. Annulation et/ou report d'une épreuve

Si l'Organisateur du TTE/FREE Racing devait, quelles qu'en soient les raisons et quel qu'en soit le moment, annuler ou reporter une épreuve, aucun concurrent ou pilote de la Série ne pourrait réclamer des dommages et intérêts au-delà du remboursement de l'engagement de l'épreuve manquante.

1-1/2. Généralités

- Le présent règlement n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes **d'autorisation**.
- A sa lecture, il ne faut pas oublier que toute modification est rigoureusement interdite si elle n'est pas expressément autorisée par le présent règlement (Article 252.1.1.1 de l'annexe "J" du CSI).
- Seuls les informations et les documents publiés sur le site Internet sont officiels.
- Toutes les communications des concurrents doivent être transmises par email : contact@trophee-endurance.fr

1-2. Calendrier

| | | | |
|-----------------------|-----------|--|---------------|
| V 24 | Février | Essais pré-saison | MAGNY-COURS |
| V 31 Mars - S 1 - D 2 | Avril | Berline/GT-Proto-Formule Renault-FREE Endurance | VAL de VIENNE |
| V 5 - S 6 - D 7 | Mai | Berline/GT-Proto-Formule Renault | LEDENON |
| V 26 - S 27 - D 28 | Mai | Berline/GT-FREE Endurance | CHARADE |
| V 16 - S 17 - D 18 | Juin | Berline/GT-Proto-Formule Renault-FREE Endurance | PAUL RICARD |
| V 7 - S 8 - D 9 | Juillet | Berline/GT-Proto-Formule Renault | DIJON |
| V 22 - S 23 - D 24 | Septembre | Berline/GT-Proto-Formule Renault-FREE Endurance | MAGNY-COURS |
| V 20 - S 21 - D 22 | Octobre | Berline/GT-Proto-Formule Renault-FREE Endurance | NOGARO |
| V 10 - S 11 - D 13 | Novembre | Berline/GT-Proto-Formule Renault-FREE Endurance (Renault+Mitjet) | LE MANS |

La FFSA et les Organismes du Trophée TOURISME ENDURANCE (TTE) se réservent le droit de modifier le calendrier.

En fonction des horaires, certains meetings se dérouleront uniquement sur 2 jours.

Seul le Trophée Tourisme Endurance / Free Racing peut organiser des manifestations ou des courses complémentaires "hors championnat" se référant au présent Règlement, en plus du calendrier ci-dessus.

De même, l'agrément des voitures par le Trophée Tourisme Endurance n'a de valeur que pour les courses du FREE Racing et ne peut pas être utilisé par d'autres organisateurs dont l'action serait alors parasitaire

1-3. Vérifications

1-3/1. Vérifications Administratives

Chaque pilote devra :

- Se présenter aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve.
- Montrer sa licence FFSA/FIA physiquement ou avoir fait une demande préalable sur son engagement d'un Titre de Participation (Voir Art. 3-3. Licences).
- Lui-même ou son Team manager devra conserver la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique" pour transmission au CT chargé du contrôle du véhicule, **à l'heure maximale indiquée sur celle-ci (1H après son passage aux Vérifications Administratives)**.

SI NON-RESPECT Art. 1-3/1 : Transmission du dossier au Collège des CS.

1-3/2. Vérifications Techniques

Chaque concurrent devra :

- Présenter son véhicule à la structure technique selon les horaires indiqués sur sa fiche "Vérif. Administrative" qui lui a été remise : Cette action sera considérée comme une déclaration implicite de conformité.
- Être en conformité avec le plan d'identification fourni par l'organisateur (Annexe A) pour son véhicule.
- Être muni de la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique".
- Fournir le Passeport technique et de la Fiche d'homologation du véhicule engagé.
- Le Numéro de passeport est obligatoire sur la fiche d'engagement.

En cas de non-conformité, le concurrent ne sera pas autorisé à participer et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

SI NON-RESPECT Art. 1-3/2 : Transmission du dossier au Collège des CS.

Le Commissaire Technique (CT) :

- Apposera un sticker "Contrôlé" sur le véhicule après acceptation.
- Pour tout litige ou incident, il pourra transmettre un rapport à la DC.

1-3/3. Passeport technique - Fiche d'homologation

1-3/3-1. Chaque concurrent engagé sur l'épreuve devra être en possession :

- Du Passeport technique de son véhicule et de sa Fiche d'homologation si celle-ci existe.
- D'une FICHE Technique descriptive pour les véhicules issus des "Coupes de Marque" (Auprès du Service Technique FFSA) mentionnant les caractéristiques techniques de tous les éléments du véhicule, ainsi que des photos de la carrosserie.
(Un ressortissant de l'Union Européenne et pays assimilés devra également posséder un Passeport Technique, soit FFSA, soit FIA et sera dans l'obligation de contacter le CT Responsable du TTE pour validation).

1-3/3-2. Véhicule :

- Il est interdit de procéder à toute modification technique non spécifiée sur la Fiche d'Homologation ou sur le Règlement Particulier sans en aviser, préalablement, le CT Responsable du TTE.
- Tout concurrent désireux d'engager un véhicule, non homologué ou ne possédant pas de passeport FFSA, devra prendre contact avec le CT Responsable du TTE. Ce dernier pourra établir éventuellement le document sur l'épreuve, seulement sur rendez-vous préalable.

SI NON-RESPECT Art. 1-3/3 : Transmission du dossier au Collège des CS.

Art. 2 - Assurances

Le TTE est soumis à l'Article R 331.30 et A 331.32 du Code du Sport.

Art. 3 - Concurrents et pilotes

3-1. Engagement

- La participation aux diverses manifestations organisées par le TTE se fait uniquement sur invitation.
- Tout concurrent désirant participer aux épreuves du TTE devra remplir obligatoirement un engagement par le biais du site Internet **ET** le paiement validera l'engagement pour chaque épreuve.
- L'Engagement VOITURE devra être rempli et réglé avant l'arrivée sur le circuit
- L'Engagement PILOTE devra être rempli par chaque pilote

Les demandes d'engagements sont à remplir obligatoirement par le biais du site Internet : <http://www.trophee-endurance.fr>
(Sélectionner le plateau ; FREE&FR ou FREE Endurance et le Nom de l'Epreuve)

- Le document, dûment complété, devra être parvenu au plus tard le vendredi de la semaine précédant, accompagné **obligatoirement** soit d'un chèque bancaire libellé à l'ordre de Sarl Trophée Tourisme Endurance (Sarl TTE),

soit par Carte Bancaire en VAD, par Virement ou par SYSTEMPAY (Paiement en ligne sécurisé – BPO)

TROPHEE TOURISME ENDURANCE (TTE)

HENGEL Jean-Jacques - 1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE - France

Email : contact@trophee-endurance.fr

- Au-delà du vendredi minuit, une majoration de l'engagement de 150 € TTC sera exigée.
- Toute demande d'engagement incomplète ou non accompagnée du paiement ne validera pas l'engagement.
- Les dates limites d'engagement pourront être prolongées, exceptionnellement, jusqu'à la fermeture des Vérifications Administratives.
- Les Organisateurs du TTE prendront en compte les engagements dans la limite des places disponibles.
- Le simple fait de s'engager à une épreuve est la reconnaissance, par le concurrent, de la totale conformité de sa voiture et de son équipement personnel ainsi que des Règlements Sportif et Technique du TTE.
- Le TTE se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement (concurrent/pilote) sans en justifier le motif.

Engagement pour le FREE Berline/GT et FREE Proto

=> 1 séance qualificative + 2 Courses de 20 mn + 1 Course de 40 mn = **530 € TTC** (soit 441,67 € HT)

Engagement pour le FREE Formule Renault Cup

=> 1 séance qualificative + 2 Courses de 25 mn + 1 Tour = **530 € TTC** (soit 441,67 € HT)

=> 2 séances qualificatives + 2 Courses de 25 mn + 1 Tour = **630 € TTC** (soit 525,00 € HT)

Engagement pour le FREE Endurance

=> 1 séance qualificative + 1 Courses de 4 Heures = **1 050 € TTC** (soit 875,00 € HT)

=> Possibilité de participer à la course du Mans TTE de 6 Heures (hors championnat) = **1 635 € TTC** (soit 1362,50 € HT)

- Il ne sera effectué aucun remboursement à un concurrent ayant participé aux essais qualificatifs
- Tout désistement devra être confirmé par email : contact@trophee-endurance.fr
Un désistement dans la semaine du meeting entraînera un remboursement à hauteur de 50% du montant de l'engagement
- Toutes suspensions ou arrêts d'une séance, Essais Privés - Essais Qualificatifs ou Course, quelles qu'en soient les raisons, n'entraînent aucun remboursement, indemnité ou dommage et intérêt.

3-2. Equipages

Composition du FREE Racing :

| Catégories | => Berline/GT | => Proto | => Formule Renault Cup | => Endurance Berline |
|------------------------|---|--|---------------------------------|-------------------------|
| Essais Privés : | Facultatifs | | | |
| Essais qualificatifs : | 20 mn maximum | 20 mn maximum | 1 ou 2 séances 20 mn maximum | 40 mn maximum |
| Courses : | 2 Courses de 20 mn et 1 Course de 40 mn | 2 Courses de 20 mn et 1 Course de 40 mn | 2 Courses de 25 mn + 1 Tour | 1 course de 4 Heures |
| Nbre de pilotes : | 1 à 2 Pilotes | 1 à 2 Pilotes | 1 à 2 Pilotes | 2 à 5 Pilotes |
| Transpondeur : | TAG-HEUER by Chronolec Protime Elite fil +12V ou équivalent (Options Messenger Oled et Multi-pilotes positionné sur "0" autorisés) | | | |

- Une note d'information spécifique à chaque meeting sera mise en ligne sur le site Internet.
- L'Organisateur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la durée des épreuves suivant la disponibilité et les contraintes des circuits.

3-2/1. Pilote inscrit sur plusieurs voitures

- Un pilote pourra rouler sur plusieurs voitures (essais et courses) à condition de figurer sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" sur chaque véhicule conduit, **en respectant** les horaires du meeting et les procédures.

3-2/2. Remplacement d'un pilote

- Sur demande écrite et après l'accord du DC et transmise au Collège des CS, un pilote pourra être remplacé par un autre ou ajouté au maximum 1 heure avant la course.

3-2/3. Ordre de passage des pilotes

- 2 pilotes conduisant une même voiture devront respecter leur ordre de passage noté sur l'engagement.

SI NON-RESPECT Art. 3-2 : Arrêt du véhicule au Drapeau NOIR et disqualification du concurrent.

3-3. Licences requises

Pour être validé, l'engagement devra comporter obligatoirement **les N° de Licence / N° ASA / Type (ex. RCC-NCC-ICC"A-B-C-D") et le N° de portable de chaque pilote.**

Lors des Vérifications Administratives, chaque pilote devra présenter physiquement sa licence ou un duplicata.

Il peut être possible d'accepter, exceptionnellement, un pilote démuné de sa licence, dès l'instant qu'une vérification sur le site FFSA prouve qu'il est licencié.

3-3/1. Pour les pilotes français :

- Une licence "Régional Concurrent Conducteur (RCC) Auto"
- Une licence "National Concurrent Conducteur (NCC) Auto".
- Ou une licence "International Concurrent Conducteur ICC(A-B-C-D) Auto".
- Ou un Titre de Participation Régional Circuit (TPRC), demandé au préalable sur l'engagement, et à souscrire sur le site FFSA selon l'ASA du Circuit ou sur place.
 - Le TPRC ne peut être délivré que si la demande est accompagnée d'un certificat médical "de non contre-indication à la pratique du sport automobile", daté de moins de 6 mois et le permis de conduire.
 - Un TPRC Etranger peut être délivré à un ressortissant de la CE que si la demande est accompagnée d'un certificat médical "de non contre-indication à la pratique du sport automobile", daté de moins de 6 mois et le permis de conduire.

3-3/2. Pour les pilotes étrangers :

- Une licence "National" de leur pays et une autorisation de participation de leur ASN.
- Ou une licence "International" valable pour la catégorie concernée.
- Les pilotes étrangers ne peuvent pas marquer de points

3-3/3. Pour les 16/18 ans :

- Une licence "National Junior Circuit" (NJC) et une licence "International Concurrent Tuteur" (ICT) du représentant légal qui devra être présent lors des Vérifications Administratives et pendant toute la durée du meeting.

3-4. Devoirs des pilotes

- Tout pilote participant à une épreuve devra connaître l'ensemble des TEXTES en cours de validité relatif à la Règlementation Générale de la FFSA et les annexes (versions téléchargeables sur les sites de la FFSA).
 - Tout pilote ne respectant pas les "Règlements Sportif et Technique" ou les Règles de Sécurité pourra faire l'objet d'une sanction, sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement.
 - Les concurrents/pilotes et leurs accompagnants devront respecter un esprit sportif et civique, tant sur la piste que dans l'enceinte du circuit, sous peine de demande de sanction auprès du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve, voire du Trophée.
- SI NON-RESPECT Art. 3-4 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.*

3-5. Equipement obligatoire du pilote

Se conformer à la Règlementation Technique FFSA / Equipement de sécurité / Tableau Circuit Asphalte de l'année en cours.

Art. 4 - Voitures et équipements

4-1. Voitures éligibles

La voiture inscrite doit correspondre à l'une des 5 catégories ci-dessous :

4-1/1. Catégorie **FREE Berline**

- Groupes N/FN, A/FA, F2000, F2000 Turbo : coefficient 1,4 => maxi cylindrée corrigée 2500 cm³.
- Coupes de Marque, Challenge et Saloon-Cars conformes à leur règlement ou fiche d'homologation sans limitation des périodes.

4-1/2. Catégorie **FREE GT**

- Groupes GT de Série
- GT FFSA : Les véhicules homologués pour la Coupe de France GT FFSA sont éligibles en TTE, sans obligation d'inscription au Championnat de France GT FFSA
- GT4 : Les véhicules homologués GT4 sont intégrés à la catégorie GT
- Lotus, Caterham, Silhouette (ex. : Lamera Cup, Mitjet 3.5l, Solution F, ...).

4-1/3. Catégorie **FREE Proto**

- Groupes C3, CN, CNF, CM, ... (Liste non exhaustive).
- Coupes de Marque et Courses Challenges conformes à leur règlement ou fiche d'homologation sans limitation des périodes.

4-1/4. Catégorie **FREE Formule Renault Cup**

- Les monoplaces doivent être conformes à leur règlement spécifique d'origine (Y compris le poids)
- Les voitures du Groupe E doivent respecter la Règlementation Technique Groupe E de l'année en cours
- La voiture engagée doit disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les Règlements FFSA de l'année en cours.

Classification

La voiture sera classée par l'Organisateur dans l'une des 3 classes existantes, en fonction de ses caractéristiques et de ses performances :

| Classes | Voitures | Pneumatiques | Moteur |
|-------------------|--|---|---|
| Formule A1 | FR 2000 à 2009 (Tatuus) | Voir Règlement Technique / Art.7-3. Pneumatiques PIRELLI obligatoire | Voir Règlement Technique Art. 4. Plombage Moteur |
| Formule A | FR 2010 - 2012 (Caparo) FR 2013 - 2018 (Tatuus) | | |
| Formule B | FR de 1995 jusqu'à 1999 FR 1.6 (Campus, Formula Premium, Signatec...) | Libre | Réglementation d'origine |
| Formule C | F. BMW, Arcobaleno, Gloria Moteur moto | Libre | Réglementation d'origine |

4-1/5. Catégorie **FREE Endurance**

4-1/5.1 Eligibilité

Préalablement à tout engagement, les concurrents devront s'assurer de l'éligibilité de leur voiture auprès des organisateurs et du CT Responsable.

Les Organisateurs et CT du TTE étudieront chaque demande en vue de l'acceptation ou non d'un type de voiture de course à participer aux épreuves du FREE Endurance. Cette demande devra être formulée par Email (contact@trophee-endurance.fr) et fera l'objet d'une réponse par email. Les véhicules de Coupe de Marque devront être conforme à leur réglementation d'origine.

4-1/5.2 Catégories

- Véhicules de compétition dont la puissance n'excède pas 220 CV.
- Suivant leur performance, certaines voitures pourront être soumises à une validation de l'organisateur.

Voici une liste non-exhaustive des voitures acceptées :

- Hyundai Veloster Cup
- Peugeot 206 16S RPS
- Renault Clio III
- Mitjet 2l
- Mazda MX5 Cup
- Peugeot 207 LW RPS
- Renault Clio IV
- Toyota GT86 CS-Cup
- Peugeot 208 RC RPS
- Renault Clio V
- Suzuki Swift

4-1/5.3 Equité sportive

Lors d'un meeting, dans un souci d'équité sportive, les Organisateurs se réservent le droit, à l'issue des essais qualificatifs, d'aménager, pour un ou des concurrents donnés, le nombre et/ou la durée des arrêts au stand obligatoires ou de faire modifier les caractéristiques techniques de la voiture. Ces classifications sont établies dans la mesure où les performances des voitures candidates restent cohérentes et compatibles avec les voitures déjà acceptées. L'objectif étant de garantir l'équité sportive, l'homogénéité des plateaux et la sécurité en piste.

4-2. Carburant - Pneumatiques - Equipements

4-2/1. Carburant

- 4-2/1-1 : Le carburant utilisé doit être de l'essence ou du gasoil, commercialisé selon les normes définies dans la "Réglementation Article 252.9 Annexe J en cours", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel.
- 4-2/1-2 : Il sera procédé à des contrôles de carburant de façon aléatoire.
- 4-2/1-3 : Le stockage de carburant, autre que celui utilisé pour le ravitaillement en cours est interdit dans le stand.
- 4-2/1-4 : Tous les conteneurs de carburant doivent être métalliques et étanches.
- 4-2/1-5 : Le remplissage du réservoir est interdit à l'intérieur du stand pendant les essais qualificatifs et les courses.

SI NON-RESPECT Art. 4-2/1-5 : STOP&GO de 1 minute.

4-2/2. Pneumatiques pour toutes les catégories

Voir Règlement Technique Art. 7 - Pneumatiques.

4-2/3. Equipements : Matériel et procédure de ravitaillement pour le **FREE Proto** - **FREE Endurance**

4-2/3-1. Matériel de Ravitaillement

- 4-2/3-1.1 : L'alimentation sera assurée par une pompe semi rotative de marque Japy (la pompe rotative manuelle distribuée par Japy est autorisée) / Voir **Annexe C / Ravitaillement**.
- 4-2/3-1.2 : Un compteur débit mètre de type ID Japytex est autorisé.
Le pistolet à arrêt automatique est obligatoire et vendu par la Société Japy.
- 4-2/3-1.3 : Tous les concurrents devront disposer de ce matériel.
- 4-2/3-1.4 : Chaque concurrent devra posséder obligatoirement un extincteur de 5 kg à poudre en état de fonctionnement, conforme à la liste n°6 (Réglementation FIA).
- 4-2/3-1.5 : En cas d'utilisation de bouteille d'air, celle-ci doit rester en permanence dans le stand.

SI NON-RESPECT Art. 4-2/3-1.4 : STOP&GO de 1 minute.

4-2/3-2. Procédure de ravitaillement en carburant

- 4-2/3-2. 1 : La voiture doit-être dirigée vers son emplacement d'arrêt, par une seule personne, à l'aide d'une "Sucette" (Dimension : 200x200 mm ou Diamètre 300 mm). Aucune autre personne ne doit se positionner devant la voiture avant l'arrêt complet.
- 4-2/3-2. 2 : Le ravitaillement en carburant est interdit à l'intérieur du stand.
- 4-2/3-2. 3 : Les 4 roues doivent être posées sur le sol, le moteur arrêté, les portières fermées (Sauf dérogation de l'organisateur).
- 4-2/3-2. 4 : Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement.
- 4-2/3-2. 5 : Le pilote peut rester seul à bord du véhicule.
- 4-2/3-2. 6 : Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit.
- 4-2/3-2. 7 : Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération.
- 4-2/3-2. 8 : Il est recommandé d'utiliser une protection de roue, genre toile ininflammable, sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant.
- 4-2/3-2. 9 : L'assistant "incendie" sera muni d'un extincteur de 5 kg à poudre pour hydrocarbure, en cours de validation (date de validation inférieure à 2 ans) goupille de sécurité enlevée.
- 4-2/3-2.10 : L'utilisation d'un extincteur du circuit n'est autorisée que dans un cas de force majeure.
- 4-2/3-2.11 : Les 3 préposés au ravitaillement doivent être équipés d'une combinaison, d'une cagoule, et une paire de gants conformes aux normes 8856-2000 (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée.
- 4-2/3-2.12 : Le Team Manager/Chef d'équipe sera tenu pour responsable des ravitaillements et de la sécurité des personnels.
- 4-2/3-2.13 : Pendant l'arrêt au stand d'une voiture, seuls le Team Manager et les ravitailleurs sont autorisés sur la pitlane.
Le Team Manager/Chef d'équipe sera responsable des mesures de sécurité.
- 4-2/3-2.14 : L'utilisation de tout équipement électromécanique est interdite à proximité des voitures pendant les opérations de ravitaillement.
- 4-2/3-2.15 : L'équipe de ravitaillement ne peut sortir du stand qu'après l'arrêt du véhicule.

SI NON-RESPECT Art. 4-2/3-2.1 - .2 - .3 - .4 - .6 - .7 - .9 - .11 - .13 - .14 - .15 : STOP&GO de 1 minute.

4-3. Numéros de course

- Chaque concurrent pourra choisir son numéro de course (selon la disponibilité) et devra le conserver tant qu'il participera aux épreuves, sans pouvoir en changer.
- Chaque voiture est identifiée par sa Fiche Technique ainsi que par son numéro de vignette du Passeport Technique et son numéro de course.
- Tout changement de voiture durant la saison devra faire l'objet de l'attribution d'un nouveau numéro de course, sauf cas exceptionnel motivé par écrit et remis à l'Organisateur qui notifiera sa décision.
- La position des numéros de course et autres stickers sont définis, par l'Annexe A "Plan d'identification" de l'Organisation TTE, Ils devront être parfaitement lisibles par le Chronométrage, la Direction de Course et les Commissaires de Piste, à tout moment des essais et des courses.

SI NON-RESPECT Art. 4-3 : Présentation du DRAPEAU Technique pour mise en conformité immédiate du véhicule.

Art. 5 - Publicité

5-1. Plan d'identification

Les voitures participantes au TTE devront obligatoirement être identifiées conformément à l'**Annexe A / Plan d'identification** dès lors de la présentation aux Vérifications Techniques sous peine de se voir refuser le quitus technique et leur participation au meeting. Ces identifications ne pourront pas être modifiées mais les concurrents pourront ajouter d'autres publicités qui leur sont propres, sous réserve que ces dernières ne soient pas directement concurrentielles avec celles de l'organisateur.

SI NON-RESPECT Art. 5-1 : Présentation du DRAPEAU Technique pour mise en conformité immédiate du véhicule.

5-2. Exploitation d'images

L'Organisateur du TTE et ses partenaires se réservent le droit d'exploiter, à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales, l'**adresse mail** des concurrents et pilotes, dès la signature de leur engagement, sans honoraires particuliers.

Le concurrent peut réclamer son droit de ne plus apparaître dans les listes de diffusion mail du TTE en contactant l'Organisateur à l'adresse suivante : contact@trophee-endurance.fr ou en se désinscrivant directement dans les newsletters reçues par mail. Aucune donnée personnelle n'est diffusée de manière publique ni transmise à des Partenaires de l'Organisateur.

Art. 6 - Sites et Infrastructures

6-1. Infrastructures

- Chaque concurrent devra respecter les sites et infrastructures des circuits.
- Tous les dégâts occasionnés seront facturés au concurrent.
- Il est strictement interdit de laisser des pneus usagés sur le circuit : l'Organisateur se réserve le droit de prendre des sanctions.

6-2. Demande de stand

Selon la disponibilité

- Le concurrent pourra demander un emplacement et préciser ses préférences, en le notifiant sur l'engagement ou par email (contact@trophee-endurance.fr) indépendamment de toute autre demande
- En cas de désistement, non confirmé par email, le montant de la location du stand restera dû.

Art. 7 - Déroulement de l'épreuve

Chaque concurrent a l'obligation de s'inscrire sur le WhatsApp du plateau TTE Pirelli Series. Ce réseau est l'organe officiel d'informations aux concurrents. Cependant seul le TM est habilité à communiquer.

7-1. Essais privés

Pour tous les concurrents inscrits à un meeting du TTE, les essais privés et/ou journées de roulage autres qu'organisés par le TTE sont interdits la semaine du meeting.

SI NON-RESPECT Art. 7-1 : Transmission du dossier au Collège des CS sur rapport du DC.

Se conformer à la Règlementation Générale des Circuits FFSA.

- Facultatifs : à la charge du concurrent
- Durée : en fonction de la disponibilité du circuit et de l'Organisateur
- La vitesse sur la pit lane est limitée à 60 km.

7-2. Briefing Pilotes et Team Manager

- Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par les Horaires et la Note d'information de chaque épreuve.
- Tous les Pilotes ne pouvant pas assister aux briefings devront obligatoirement en informer l'Organisation par écrit au préalable de l'épreuve. Tout retard ou absence non excusés entraînera une sanction.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite et devra être mis sur silencieux.

7-2/1. Briefing Pilotes

A l'issue des Vérifications Administratives, tous les pilotes devront assister, obligatoirement, à l'intégralité du briefing de la Direction de Course et s'y présenter à l'heure exacte.

7-2/2. Briefing Team Managers/Mécaniciens pour le FREE Endurance

Tous les Team Manager/Mécaniciens devront assister, obligatoirement, à l'intégralité du briefing de l'Organisateur, du Commissaire Technique Responsable et de la Direction de Course.

Dans le cas où il serait impossible de tenir un briefing dit présentiel, les concurrents seront avertis du mode de communication du Briefing du DC.

SI NON-RESPECT Art. 7-2 : Transmission du dossier au Collège des CS sur rapport du DC

7-3. Qualifications -- Courses

7-3/1 Essais qualificatifs

- 7-3/1-1 : Seuls les pilotes inscrits sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" pourront y participer.
- 7-3/1-2 : 1 séance de 20 mn maximum en **FREE Berlin/GT** - **FREE Proto** est prévue.
1 à 2 séances de 20 mn maximum en **FREE Formule Renault Cup** sont prévues.

1 séance de 40 mn maximum en **FREE Endurance** est prévue au cours de laquelle un pilote, seul, pourra qualifier la voiture.

- 7-3/1-3 : **Le ravitaillement en carburant est strictement interdit.**
- 7-3/1-4 : Aucun temps minimum d'arrêt/stand n'est établi.
- 7-3/1-5 : Toute voiture ne disposant pas de temps de qualification pourra partir en dernière ligne sur demande écrite au DC et décision finale du Collège des CS.
- 7-3/1-6 : Le DC peut déclencher une opération Full Yellow pour des raisons de sécurité.
- 7-3/1-7 : Le DC peut décider de ne pas arrêter le temps en cas de drapeau rouge durant la session.
Les concurrents en seront informés par message WhatsApp.

Le NON-RESPECT Art. 7-3/1 : DRIVE THROUGH

Le NON-RESPECT Art. 7-3/1-3 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote OU DRIVE THROUGH à effectuer ans les 15 premières minutes de la course.

7-3/2. Courses

Dans le cas où un concurrent n'est pas en mesure de conserver sa position lors du tour de formation (incident mécanique, perte de contrôle, calage sur la grille...), il ne peut reprendre la piste qu'en dernière position devant le Médical-car.

SI NON-RESPECT : 1 tour de pénalité.

7-3/2-1&2. Catégorie FREE Berline/GT

- Un meeting est composé :
 - 1 séance d'Essais Qualificatifs de 20 mn maximum (voir 2 séances)
 - 2 Courses Sprint de 20 mn
 - 1 Course Longue de 40 mn

En fonction du nombre d'engagés, les catégories FREE Berline et FREE GT pourront, soit disputer des courses dédiées, soit être intégrées au même plateau et disputer des courses communes. Les classements, ainsi que l'attribution des points, resteront néanmoins séparés par catégories.

- 7-3/2-1.1 : Seuls les pilotes ayant participé aux essais officiels pourront y participer sauf décision exceptionnelle du Collège des CS sur présentation d'une demande écrite motivée
- 7-3/2-1.2 : 1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture et participer aux 2 Courses Sprint et à la Course Longue avec obligation pour chacun de rouler aux Essais Qualificatifs

Lors de la Course Longue :

- 7-3/2-1.3 : Arrêt au stand de 2 mn obligatoire (Boucle d'entrée / Boucle de sortie)
- 7-3/2-1.4 : Avec un changement (si deux pilotes) ou sans changement (si un seul pilote)
- 7-3/2-1.5 : Arrêt entre la 15^{ème} (pas avant 15'00"000) et la 25^{ème} (pas après 24'59"999) minute
- 7-3/2-1.6 : Pour tout autre arrêt, les 2 mn ne sont pas obligatoires
- 7-3/2-1.7 : **Le ravitaillement en carburant est strictement interdit.**

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.1 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.2 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.3 : Si aucun arrêt n'est effectué : 2 tours de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.3 : Arrêt inférieur à 2 mn : Pénalité de 30 secondes + la durée du temps manquant

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.4 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.5 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.7 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Grille de départ des Courses Sprint : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course Sprint 1 sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs
- La grille de départ de la Course Sprint 2 sera établie en fonction du classement de la Course 1.

Grille de départ de la Course Longue : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course Longue sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs.

Procédure de départ des Courses Sprint et Course Longue

- **LANCE, procédure ALLEGEE.**

7-3/2-3. Catégorie FREE Proto

- Un meeting est composé :
 - 1 Séance d'Essais Qualificatifs de 20 mn maximum
 - 2 Courses Sprint de 20 mn
 - 1 Course Longue de 40 mn
- Un concurrent peut s'engager uniquement aux 2 Courses Sprint mais le paiement des 3 courses sera dû.
- 7-3/2-3.1 : Seuls les pilotes ayant participé aux essais officiels pourront y participer sauf décision exceptionnelle du Collège des Commissaires Sportifs sur présentation d'une demande écrite motivée
- 7-3/2-3.2 : 1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture et participer aux Courses Sprint et à la Course Longue.
Un pilote seul pourra qualifier la voiture.

Lors de la Course Longue :

- 7-3/2-3.3 : Arrêt au stand de 3 mn obligatoire (Boucle d'entrée / Boucle de sortie)
- 7-3/2-3.4 : Avec un changement (si deux pilotes) ou sans changement (si un seul pilote)
- 7-3/2-3.5 : Arrêt entre la 15^{ème} (pas avant 15'00"000) et la 25^{ème} (pas après 24'59"999) minute
- 7-3/2-3.6 : Pour tout autre arrêt, les 3 mn ne sont pas obligatoires
- 7-3/2-3.7 : **Un ravitaillement de carburant est autorisé en Course Longue**

(Voir Art. 12 - Carburant - Matériel de Ravitaillement et l'Annexe C).

[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.1 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.](#)
[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.2 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.](#)
[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.3 : Si aucun arrêt n'est effectué : 2 tours de pénalité.](#)
[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.3 : Arrêt inférieur à 3 mn : Pénalité de 30 secondes + la durée du temps manquant](#)
[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.4 : 1 tour de pénalité.](#)
[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.5 : 1 tour de pénalité.](#)
[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.7 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote](#)

Grille de départ des Courses Sprint : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course 1 sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs
- La grille de départ de la Course 2 sera établie en fonction du classement de la Course 1.

Grille de départ de la Course Longue : 2-2 en ligne

La grille de départ de la Course Longue sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs.

Procédure de départ des Courses Sprint et Course Longue

- **LANCE, procédure ALLEGEE.**

7-3/2-4. Catégorie FREE Formule Renault Cup

Un meeting est composé :

- 1 ou 2 Séances d'Essais Qualificatifs de 20 mn maximum
- 2 Courses Sprint de 25' + 1 tour

- 7-3/2-4.1 : Seuls les pilotes ayant participé aux essais officiels pourront y participer sauf décision exceptionnelle du Collège des Commissaires Sportifs sur présentation d'une demande écrite motivée
- 7-3/2-4.2 : 1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture et participer aux Courses Sprint avec obligation pour chacun de rouler aux Essais Qualificatifs
- 7-3/2-4.3 : Le ravitaillement en carburant est strictement interdit.

[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-4.1 - .2 - .3 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.](#)

Grille de départ des Courses : 1/1 décalé

- La grille de départ de la Course 1 sera établie en fonction du résultat de la 1^{ère} séance qualificative
- La grille de départ de la Course 2 sera établie en fonction du résultat de la 2^{ème} séance qualificative **OU** du 2^{ème} meilleur temps de la séance qualificative dans le cas d'une seule séance.

Procédure de départ des Courses

- **ARRETE, procédure CLASSIQUE**
- Le chronomètre ne s'arrête pas si un second départ est demandé
- Pas de Stop Moteur.

A la présentation du panneau "Piste humide" ou "Wet race" en prégrille ou sur la grille de départ.

Le choix des pneumatiques est libre.

Les pilotes bénéficieront de 10 mn supplémentaires afin de changer les pneumatiques et de modifier certains réglages.

Si les circonstances le justifient, un départ sous Safety Car pourra être décidé.

7-3/2-5. Catégorie "FREE Endurance"

Un meeting est composé :

- 1 Séance d'Essais Qualificatifs de 40 mn maximum est prévue au cours de laquelle un pilote seul pourra qualifier la voiture
- 1 Courses de 4 Heures (Voir 6 Heures pour les Renault et Mitjet 2l au Mans).

7-3/2-5.1. Arrêt/Stand

Temps de référence et autres arrêt/stand

- 7-3/2-5.1/1 : Pour une course de 4 Heures => un temps de référence de 2'30 mn sera appliqué
- 7-3/2-5.1/2 : Pour une course de 6 Heures => un temps de référence de 3'00 mn sera appliqué
- 7-3/2-5.1/3 : Pour tout autre arrêt, aucun temps minimum n'est exigé.

Ces arrêts devront être fait en toute sécurité pour l'équipe et les autres concurrents. Ils seront sous la surveillance du CT.

[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-5.1/1 et /2 : STOP&GO de la durée du temps manquant.](#)

7-3/2-5.2. Nombre d'arrêts

- 7-3/2-5.2/1 : Pour une course de 4 Heures => 5 arrêts obligatoires de 2'30 mn entre la boucle d'entrée et de sortie.
- 7-3/2-5.2/2 : Pour une course de 6 Heures => 7 arrêts obligatoires de 3'00 mn entre la boucle d'entrée et de sortie.
- 7-3/2-5.2/3 : Ces nombres d'arrêts et/ou temps d'arrêt pourront être modifiés et communiqués lors des briefings.

[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-5.2/1 et /2 : 2 tours de pénalité.](#)

7-3/2-5.3. Réalisation du dernier arrêt obligatoire

- 7-3/2-5.3/1 : Le dernier arrêt obligatoire devra se réaliser avant les 20 dernières minutes pour les courses de 4H ou 6H.
- 7-3/2-5.3/2 : L'heure de référence sera celle de l'entrée sur la boucle de chronométrage.
- 7-3/2-5.3/3 : En cas de dépassement horaire, l'arrêt ne sera pas comptabilisé.

[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-5.3/1 : 1 tour de pénalité.](#)

7-3/2-5.4. Arrêts aux stands & Mise en route

- 7-3/2-5.4/1 : La vitesse sur la pitlane est limitée à 60 km/h en Essais qualificatifs et Course
- 7-3/2-5.4/2 : Le moteur devra impérativement être arrêté avant toute intervention mécanique ou opération de remplissage du réservoir.
- 7-3/2-5.4/3 : 2 cales sont préconisées sur une même roue pour immobiliser la voiture lors du changement de pilote, moteur en marche.
- 7-3/2-5.4/4 : L'arrêt et le départ de la voiture sont sous la responsabilité du Team Manager.
- 7-3/2-5.4/5 : Le véhicule circulant sur la pitlane est prioritaire sur le véhicule quittant son stand et doit reprendre la piste à une allure normale, sans gêner un autre concurrent.
- 7-3/2-5.4/6 : Chaque pilote devra mettre le moteur en marche uniquement à l'aide du démarreur embarqué et par sa propre énergie.
- 7-3/2-5.4/7 : La voiture doit redémarrer par ses propres moyens. Toute aide extérieure est interdite.

[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-5.4/1 : STOP&GO => le temps en seconde sera identique au nombre de km/h dépassé](#)

[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-5.4/2 - /5 : DRIVE THROUGH.](#)

[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-5.4/6 - /7 : 30 secondes de pénalité](#)

7-3/2-5.5. Fiche de stand et Fiche de Pneumatique

- La Fiche de Stand et la Fiche de pneumatique seront mise à disposition lors des Vérifications Administratives du briefing Team Manager agrafées à la copie de son engagement tamponné "Vérifications Techniques".
- Sur le document "FICHE de STAND" seront mentionnés tous les changements de pilotes et abandon éventuel.
La responsabilité de la tenue de cette fiche incombe au Team Manager (RAPPEL : le concurrent est responsable de l'application du règlement).
- Cette fiche pourra être consultée à tout moment par un Officiel.
- L'Organisateur devra impérativement connaître le nom du pilote au volant à tout moment du meeting.
- A la fin de la course ou lors d'un abandon, la "FICHE de STAND" sera impérativement remise à un Officiel du TTE.

[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-5.5 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.](#)

7-3/2-5.6 Interventions mécaniques

Extérieures au stand

- 7-3/2-5.6/1 : Les interventions mécaniques ou le remplacement des roues ne peuvent pas s'effectuer en même temps que le ravitaillement en carburant.
- 7-3/2-5.6/2 : Seuls 2 intervenants peuvent s'occuper de la manutention, de la mécanique et du remplacement des pneumatiques/roues.
- 7-3/2-5.6/3 : Les roues de remplacement doivent être portées et posées à plat, après l'arrêt de la voiture à son emplacement.
Aucun matériel, ni roue, ne doit être déposé sur la pitlane tant que le véhicule n'est pas immobilisé devant son stand.
En cas d'utilisation de bouteille d'air, celle-ci doit rester en permanence dans le stand.
- 7-3/2-5.6/4 : Ce matériel doit être rangé dans le stand après usage et avant le départ de la voiture.
- 7-3/2-5.6/5 : Le changement de plaquettes de freins est interdit.
- 7-3/2-5.6/6 : Le levage de la voiture (excepté pour les véhicules équipés de vérins de levage d'origine air jacks) ne peut s'effectuer que sur 2 roues et aucune intervention sous la voiture ne peut être effectuée.
 - L'installation de vérins pneumatiques de levage est autorisée
 - Pour les véhicules non équipés de ces vérins pneumatiques par le constructeur, un contrôle de l'installation et du fonctionnement par les CT du TTE sera obligatoire.
- 7-3/2-5.6/7 : Le Team Manager reste non intervenant.
- 7-3/2-5.6/8 : Seuls, le pilote descendant, le Team Manager ou un des deux intervenant sont autorisés à aider le pilote montant à fixer son harnais.
- 7-3/2-5.6/9 : A l'exception du Team Manager, des Officiels et de 2 mécaniciens, toutes les autres personnes sont interdites sur la pitlane dans l'environnement immédiat de la voiture.
- 7-3/2-5.6/10 : En cas de panne ou de retour sur plateau, les mécaniciens de l'équipe concernée sont autorisés à pousser le véhicule jusqu'à son stand, en marche avant ou arrière selon l'endroit où il a été déposé.
Les Commissaires de stand assureront la couverture de ces manœuvres avec un **Drapeau jaune**.

Intérieures au stand

- 7-3/2-5.6/11 : Une voiture peut entrer dans son stand, moteur tournant, après avoir été arrêté devant son stand.
- 7-3/2-5.6/12 : Les interventions et le nombre d'intervenants sont libres.
- 7-3/2-5.6/13 : Les interventions terminées, le moteur peut être mis en route dans le stand mais la voiture doit être poussée vers l'extérieur.

[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-5.6/1 : STOP&GO de 1 minute.](#)

[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-5.6/2 - /3 - /4 - /5 - /6 - /7 - /8 - /9 - /10 - /11 - /12 - /13 : DRIVE THROUGH.](#)

Grille de départ de la Course : 2/2 en ligne

La grille de départ de la Course sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs, pénalités incluses.

Aucune intervention mécanique n'est autorisée.

[SI NON-RESPECT : DRIVE THROUGH](#)

Procédure de départ des Courses

- LANCE, procédure CLASSIQUE.

L'Organisateur se réserve le droit, en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs et la Direction de Course, d'appliquer la procédure de départ "allégée" comme le prévoit l'article 7.3.1.4.2 des Prescriptions Générales des Circuits "Asphalte" de la FFSA.

Pénalités pour le FREE **Berline/GT - Proto - Formule Renault Cup - FREE Endurance**

- L'arrêt et le départ de la voiture sont sous la responsabilité du Team Manager.
- La voiture doit redémarrer par ses propres moyens. Toute aide extérieure est interdite.

[SI NON-RESPECT Art. : DRIVE THROUGH](#)

- Le véhicule circulant sur la pit lane est prioritaire sur le véhicule quittant son stand et doit reprendre la piste à une allure normale, sans gêner un autre concurrent.

SI NON-RESPECT Art. : DRIVE THROUGH

- La vitesse sur la pit lane est limitée à 60 km/h en Essais qualificatifs et Courses.

SI NON-RESPECT Art. : DRIVE THROUGH.

7-4. Parc fermé

- A l'issue des qualifications et de l'épreuve, toutes les voitures seront en situation de Parc fermé soit dans leurs structures respectives, soit à l'emplacement qui leur aura été désigné, pendant à minima les 30 minutes qui suivent l'heure d'affichage des résultats.
- Le Collège des CS est seule habilité à prononcer la fin de la situation de Parc fermé.
- L'accès d'une personne ou l'intervention sur un véhicule **est interdit en situation de Parc fermé**, sauf sur instruction du Collège des CS, Commissaires de Stand ou CT du TTE.

SI NON-RESPECT Art. 7-4 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.

7-5. Circulation sur la pitlane

- La circulation en marche arrière est strictement interdit dans la pitlane même pour les manœuvres (**Uniquement toléré en poussant le véhicule**).
- Le franchissement de la ligne continue, en sortie de stand est interdit.

SI NON-RESPECT Art. 7-5 : DRIVE THROUGH

7-6. Arrêt d'un véhicule sur circuit

- Le retour du véhicule au stand pourra se faire, sans perturber le déroulement des essais qualificatifs ou de la course.
- Tout véhicule rapatrié devra faire l'objet d'une vérification par un CT avant son retour sur la piste.

SI NON-RESPECT Art. 7-6 : Arrêt du véhicule au DRAPEAU Technique pour contrôle par un CT du TTE.

7-7. Boucles de chronométrage

- Servant de référence à la durée d'arrêt, elles seront matérialisées à l'entrée et à la sortie de la pitlane par des cônes surmontés de drapeaux jaunes.
- L'utilisation d'un chronomètre embarqué, solidement fixé, est autorisée afin de permettre la gestion précise de l'arrêt/stand.

7-8. Opérations courses

7-8/1. Opération Safety Car (SC)

Les pénalités ne peuvent pas se faire pendant l'opération SC

La procédure sera précisée lors du briefing du directeur de course.

7-8/2. Arrêt de la course au drapeau ROUGE

La procédure sera précisée lors du briefing du directeur de course.

Le chronomètre s'arrête en Course Sprint (La DC se réserve la possibilité de réduire la course)

Le chronomètre ne s'arrête pas en Course Longue et Course d'Endurance

Si la course ne peut pas reprendre, les résultats seront ceux obtenus à l'issue du tour précédent la sortie du signal de suspension aura été donné et aucune pénalité ne sera appliquée si le nombre d'arrêt/stand obligatoires n'a pas été effectué.

Art. 8 - Pénalités - Réclamations - Droit d'appel

8-1. Pénalités

- Les pénalités spécifiques sont précisées tout au long du présent règlement, juste après les paragraphes auxquels elles se rapportent.
- Par défaut, les pénalités prévues au Règlement Standard des Circuits Asphalte de la FFSA seront appliquées.

8-2. Réclamations - Droit d'appel

Se référer Aux Prescriptions générales Art. VII-A Procédure générales / Art. VIII-A Droit Appel

Le droit de réclamation n'appartient qu'aux concurrents.

Les réclamations devront être faites par écrit et remises au DC ou à un CS, ou à défaut à un officiel FFSA.

- Réclamation : 700 € par chèque, encaissé par l'ASA, présentées au plus tard 30 mn après l'affichage officiel des résultats.

Si la décision du CS est défavorable, le concurrent peut faire appel de cette décision auprès du Tribunal d'Appel de la FFSA

- Droit d'appel : 3 300 € encaissés par la FFSA

Le concurrent doit envoyer à la FFSA sa lettre d'appel en AR, dans un délai de 96 heures à compter de la notification de l'intention d'appel aux CS.

Art. 9 - Classements - Podiums -Prix

9-1. Classements

Pour le **FREE Berlin/GT - Proto - Free Endurance** un classement sera établi à la voiture.

Pour le **FREE Berlin/GT** un classement au pilote sera établi à la Remise des Prix.

Pour la **Formule Renault** un classement sera établi au pilote.

Pour du **FREE Berlin/GT - Proto - Formule Renault**

- Pour être classé, il n'est pas obligatoire de franchir le drapeau à damier.

- Pour chaque équipage engagé, chacun des PILOTES marquera le même nombre de points à l'issue des Course 1, Course 2 et/ou Course Longue selon le tableau.
- Lorsqu'une voiture ne participe qu'à la dernière course du Championnat, elle ne marquera aucun point.

Pour le [FREE Endurance](#)

- Il est obligatoire de franchir le drapeau à damier côté piste.
- Il est obligatoire de parcourir 60 % de la distance effectuée par le premier de la catégorie (ou du général).
- Un classement sera établi par Trophée/Challenge, lequel donnera lieu à une attribution de points selon le tableau : Challenges RENAULT – PEUGEOT – MITJET.
- Tous les résultats seront comptabilisés.
- Lorsqu'une voiture ne participe qu'à la dernière course du Championnat, elle ne marquera aucun point.

9-2. Attribution de points

En cas de disqualification prononcée par le Collège des CS, le pilote ou la voiture :

- Ne marquera aucun point et l'épreuve en question et ne sera pas retenue comme course "Joker",
- Ne pourra prétendre à aucun PRIX ou PRIMES

SI NON-RESPECT Art. 9-2 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent au Championnat.

9-3. Podiums

- Chaque course fera l'objet d'un podium pour chaque Catégorie/Classe
- Les pilotes, des 3 premières voitures, seront appelés à monter sur le podium après chaque course
- Pendant les cérémonies obligatoires des podiums, les pilotes s'engagent à porter les identifications qui leur seront remises

SI NON-RESPECT Art. 9-3 : Perte d'une partie ou totalité des points attribués de la course.

9-4. Etablissement du classement final

Il sera établi en application de l'article III - §A "Généralités des Prescriptions Générales de la FFSA", selon le tableau qui suit :

| | | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|-----------------|
| Nombre de courses organisées : | Règlementation FFSA : Plus de 10 | FREE Berline/GT | => 24 Courses |
| | Règlementation FFSA : Plus de 10 | FREE Proto | => 21 Courses |
| | Règlementation FFSA : Plus de 10 | FREE Formule Renault Cup | => 14 Courses |
| | Règlementation FFSA : Moins de 6 | FREE Endurance | => 5ou6 Courses |
| Nombre de courses retenues : | Règlementation FFSA : Moins 2 courses | FREE Berline/GT | => 22 Courses |
| | Règlementation FFSA : Moins 2 courses | FREE Proto | => 19 Courses |
| | Règlementation FFSA : Moins 2 courses | FREE Formule Renault Cup | => 12 Courses |
| | Règlementation FFSA : Totalité | FREE Endurance | => 5ou6 Courses |

| Place | Points | Place | Points |
|-------------------|--------|--------------------|--------|
| 1 ^{er} | 150 | 16 ^{ème} | 33 |
| 2 ^{ème} | 130 | 17 ^{ème} | 31 |
| 3 ^{ème} | 110 | 18 ^{ème} | 29 |
| 4 ^{ème} | 100 | 19 ^{ème} | 27 |
| 5 ^{ème} | 90 | 20 ^{ème} | 25 |
| 6 ^{ème} | 80 | 21 ^{ème} | 23 |
| 7 ^{ème} | 75 | 22 ^{ème} | 21 |
| 8 ^{ème} | 70 | 23 ^{ème} | 19 |
| 9 ^{ème} | 65 | 24 ^{ème} | 17 |
| 10 ^{ème} | 60 | 25 ^{ème} | 15 |
| 11 ^{ème} | 55 | 26 ^{ème} | 13 |
| 12 ^{ème} | 50 | 27 ^{ème} | 11 |
| 13 ^{ème} | 45 | 28 ^{ème} | 9 |
| 14 ^{ème} | 40 | 29 ^{ème} | 7 |
| 15 ^{ème} | 35 | >29 ^{ème} | 5 |

Contacts

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE - France
contact@trophee-endurance.fr

Organisateurs

Jean-Jacques HENGEL / Tél. 06 09 74 67 64
Yannick DONDEL / Tél. 06 03 70 52 08

Directeurs de Course et d'Epreuve

Patrick MORISSEAU / Tél. 06 33 08 24 52

Directeur de Course

Bertrand CHATAGNIER / Tél. 06 86 80 67 03

Commissaires Techniques "Responsables"

Jean-Claude BRIGAUD / Tél. 06 27 08 61 71
Daniel LEFORT / Tél. 06 09 74 72 54

Service "Chronométrage"

Christian GUEGUEN / Tél. 07 61 80 65 45

Service "PiecesDetachees@trophee-endurance.fr"

Frédéric RAMAGE / Tél. 06 38 92 32 74

Autres services

Sylvie P. (Administratif)
Sandy D. (Comptabilité)
Elliott BOLAFFI (Relation chronométrage et classement)

contact@trophee-endurance.fr

Louis FABBRI. (Site Internet, Facebook, Communications diverses)

Annexes du règlement

- Annexe A : Planche d'identification de la voiture
- Annexe B : Transpondeur
- Annexe C : Ravitaillement

SARL TROPHEE TOURISME ENDURANCE / 1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE - France
RCS Le Mans 521 360 768 - NAF 2010 B291 - N°TVA FR93 521 360 768

Par e-mail

A : **TROPHEE TOURISME ENDURANCE - Jean-Jacques HENGEL**
De : FFSA - Agnès Delarue
Date : 10 février 2023 page(s) : 1

OBJET: Free Racing 2023

Niveau d'enregistrement : Circuit / Régional

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C59-2023 en date du 10/02/2023

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base des documents joints :

- Règlement particulier Sportif – **Free Racing 2023**
- Règlement particulier Technique – **Free Racing 2023**

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE

Responsable Service Compétition – Pôle Sport